Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20261029-10_2026_05-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 30/10/2026
Et
Publication ou notification du : 30/10/2026

L'an 2026, le 26 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/10/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SORIN Romane à M. BEAUDOUIN Corentin

A été nommé(e) secrétaire : M. PITOIS Sébastien

10/2026-05 – Agenda des ainés : participations des inscrits au cours de cuisine

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre des animations proposées aux aînés, certaines activités peuvent donner lieu à une participation financière des inscrits.

Dans ce cadre, la commune souhaite proposer l'animation « Cours de cuisine » au titre de l'année 2026, ainsi que pour les années suivantes.

Afin de favoriser la participation des aînés à cette animation, il est proposé de fixer la participation financière des inscrits à 5 € par participant, la commune prenant en charge le coût restant de l'animation, dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet.

Cette disposition a vocation à s'appliquer à l'animation « Cours de cuisine » organisée en 2026 et pourra être reconduite pour les années suivantes, sous réserve de la reconduction de l'activité, de la disponibilité des crédits budgétaires nécessaires et du maintien de cette participation financière.

En conséquence, un titre de recettes sera émis à l'encontre de chaque participant afin de procéder au recouvrement de sa participation.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20261029-10_2026_05-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe à 5 € par participant la participation financière à l'animation « Cours de cuisine » organisée au titre de l'année 2026 ;
- Décide que cette participation pourra être reconduite pour les années suivantes, sous réserve de la reconduction de l'animation et de la disponibilité des crédits budgétaires nécessaires ;
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et à effectuer les opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/10/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
M. PITOIS Sébastien



